

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DAE 132 Participation au financement des régimes d'aides économiques – Renouvellement de la Convention entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants.

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec la Région Ile-de-France.

Sur le rapport présenté par Madame Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte et les annexes sont joints à la présente délibération, avec la région Ile-de-France.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO